

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, lundi trois juillet deux mille dix-sept à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2016-2017 et 2017-2018 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2016.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : [Le président] *a la garde du sceau du Conseil*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 56 ; d'un onglet ou registre contenant les procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2016-2017 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 56 (législature 2016-2021), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2016, reliés par législatures jusqu'au N° 55, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2016-2017 :

Le président :	Valentin CHRISTE
La 1 ^{re} vice-présidente :	Marlène VOUTAT
Le 2 ^e vice-président :	Valéry BEAUD
Les scrutatrices :	Thanh-My TRAN-NHU
	Eliane AUBERT
Le scrutateur suppléant :	Jacques-Etienne RASTORFER
La scrutatrice suppléante :	Diane WILD
Le secrétaire :	Frédéric TÉTAZ

./.

Pour le Bureau de l'an 2017-2018 :

La présidente : Marlène VOUTAT

Le 1^{er} vice-président : Valéry BEAUD

La 2^e vice-présidente : Sandrine SCHLIENGER

Le scrutateur : Jacques-Etienne RASTORFER

La scrutatrice : Graziella SCHALLER

Les scrutatrices suppléantes : Thanh-My TRAN-NHU

Eliane AUBERT

Le secrétaire : Frédéric TÉTAZ
